



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 181-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.250

Déposée le : 04.09.2023

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS (Egger, Hünibach) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 12.09.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Les investissements dans le solaire doivent être rentables !

Le Conseil-exécutif s'engage le plus possible auprès de la Confédération et des gestionnaires de réseau pour que l'électricité produite par les petites installations solaires photovoltaïques privées soit rémunérée à un tarif juste, c'est-à-dire qui permette d'amortir les investissements réalisés en l'espace de 10 à 15 ans.

Développement :

Le photovoltaïque est la technique la plus simple et la plus aboutie pour produire de l'électricité verte. C'est pourquoi, si le canton de Berne veut atteindre ses objectifs climatiques, il faut qu'il développe le plus rapidement possible ses installations solaires. Outre l'aménagement de grandes installations solaires dans les régions de montagne, il est essentiel d'augmenter le nombre de petites installations sur les toits des propriétés privées et d'exploiter ainsi le bâti pour produire de l'énergie. Le plus judicieux serait d'aménager des zones d'habitation, car la forte densité de charge du réseau permettrait d'utiliser l'électricité ainsi produite localement. Selon une étude de l'Université de Genève publiée en 2021, les coûts d'extension du réseau dans les zones urbaines et périurbaines sont bien inférieurs à ceux en zones rurales. Or, la production privée est parfois rémunérée si faiblement sur le marché libre actuel que les investissements ne sont guère rentables. À l'heure où les taux d'intérêt hypothécaires sont en hausse, un prix d'achat qui serait fixé par l'État, calculé de manière équitable et applicable pour une durée limitée, améliorerait considérablement la situation pour les personnes désireuses d'investir.

Motivation de l'urgence : si l'on veut atteindre les objectifs climatiques, il faut convertir le plus de surface possible en surface de production d'énergie solaire photovoltaïque, et ce le plus rapidement possible.

Destinataire
– Grand Conseil